

vivre Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

N° 35 – mars 2019

La Mairie vous accueille :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Les samedis 2, 16 et 30 mars 2019 de 9h à 12h

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14h à 17h

En dehors de ces horaires vous pouvez prendre rendez-vous

Contact : 02.41.77.04.49

contact@saint-augustin-des-bois.fr

www.saint-augustin-des-bois.fr

 [facebook.com/saintaugustindesbois49](https://www.facebook.com/saintaugustindesbois49)

La maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Communauté de communes CCVHA

 [facebook.com/valleesduhautanjou](https://www.facebook.com/valleesduhautanjou)

URGENCES

Urgences : 112

Samu : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Médecin de garde : 116 117

Pharmacie de garde : 32 37

Gendarmerie : Bécon les Granits,
Avenue de la Clercière.

Tél. 02.41.77.90.17

En cas d'urgence : composez le 17

SERVICES

Collecte des ordures ménagères :

Syctom du Loire Béconnais,
Tél : 02.41.77.49.26

Accueil périscolaire :

Centre polyvalent, route de Saint-Georges. Tel : 02.41.77.08.45

enfance@saint-augustin-des-bois.fr

Bibliothèque intercommunale :

Maison commune de loisirs
Place du Cèdre, rez-de-chaussée
Tarif annuel : 8 € par foyer
Mercredi de 17h à 18h30
Jeudi de 16h45 à 19 h
Samedi de 10h30 à 12h
Dimanche de 11h à 12h

Accueil de Loisirs associatif « Le bois enchanté »

Centre polyvalent, rte de Saint-Georges
Siège social : 4 rue Théophile Harrault,
49170 Saint-Georges-sur-Loire.
Tél : 06 33 01 97 73
Directeur : Cédric Lejard
Mail : leboisenchante49@orange.fr

VIE MUNICIPALE

Accueil périscolaire

Le Portail Familial est en route. La grande majorité de parents peuvent désormais s'en servir sans difficulté pour inscrire leurs enfants aux services enfance. Si toutefois vous aviez encore des soucis ou des questions par rapport à son utilisation n'hésitez pas à nous contacter.

Pensez aussi à respecter le délai de 48 h pour modifier les inscriptions et merci de nous contacter en cas d'impossibilité.

Bibliothèque

Animation « Histoire en vadrouille » le samedi 9 mars 10h30 à Saint-Augustin-des-bois (affiche en dernière page).

Collecte des ordures ménagères

Jours de collecte : **Mercredis 6 et 20 mars 2019**

MATINÉE FLEURISSEMENT SUR LA COMMUNE



Entretien des pieds de murs : et si on fleurissait ensemble nos rues et trottoirs ?

Avez-vous déjà pensé à fleurir les pieds de murs sur l'espace public présent à proximité de chez vous ?

Aujourd'hui, la municipalité vous en donne la possibilité !

Pourquoi ? Parce que c'est une technique simple et rapide à mettre en œuvre qui permet d'embellir l'espace public devant chez soi et se substitue avantageusement aux pratiques de désherbage chimique.

Quelle action ? Une animation de fleurissement de pieds de murs aura lieu le **samedi 16 mars de 9h30 à 11h** dans la commune. Au programme, observation des plantes spontanées présentes dans les rues, réalisation d'un semis participatif sur un espace communal et plantation de l'arbre de la tolérance et de la fraternité (voir ci-dessous).

Comment participer ? C'est simple, il suffit de vous présenter à la mairie le jour de l'animation. A la suite du semis participatif, la commune vous offrira un sachet de graines adaptées à cette technique en vous inscrivant sur le registre de l'opération « semez vos pieds de murs ».

Par votre démarche, vous participerez à l'embellissement de votre cadre de vie tout en optant pour une solution efficace de gestion des herbes spontanées.

Cette action, animée par le CPIE Loire Anjou, est menée dans le cadre du plan de gestion différenciée mis en place par la commune et visant le « zéro » pesticide dans nos cours d'eau.

A noter : A l'appel de l'Association des maires de France, lors de cette matinée, un arbre de la tolérance et de la fraternité sera planté à côté de l'aire de jeux. Il s'agit de marquer le refus de l'anti-sémitisme et de toute autre forme de racisme et discrimination.

Ce fleurissement participatif vous intéresse ?

Rendez-vous le samedi 16 mars à 9h30 à la mairie

Venez nombreux et avec vos enfants !

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 4 février 2019

- **Tarifs communaux** : Les tarifs communaux ne subissent pas de variation cette année mais certaines recettes ne sont plus perçues par la commune du fait des transferts de compétences à la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou..

TARIFS COMMUNAUX					
services	prestations	application	tarifs 2018	variation	Nouveaux tarifs
cimetière	concession - 30 ans	à compter de 2019	125,00 €	0%	125,00 €
	concession - 50 ans	à compter de 2019	230,00 €	0%	230,00 €
	cavurne - 15 ans	à compter de 2019	300,00 €	0%	300,00 €
	cavurne - 30 ans	à compter de 2019	500,00 €	0%	500,00 €
	dispersion des cendres	à compter de 2019	50,00 €	0%	50,00 €
	utilisation caveau provisoire - 0-15 jours	à compter de 2019	0,00 €	0%	0,00 €
	utilisation caveau provisoire - 15-30 jours	à compter de 2019	5,00 €	0%	5,00 €
	utilisation caveau provisoire - 1 mois et plus	à compter de 2019	10,00 €	0%	10,00 €
chenil	capture et identification	à compter de 2019	20,00 €	0%	20,00 €
	gardiennage par jour	à compter de 2019	5,00 €	0%	5,00 €
Dépôt non autorisé d'ordures ménagères	Amende - 1 ^{ère} infraction	à compter de 2019	100,00 €	0%	100,00 €
	Amende - récidive (dans les 12 mois)	à compter de 2019	150,00 €	0%	150,00 €
matériels	bancs	à compter de 2019	1,00 €	0%	1,00 €
	tables	à compter de 2019	2,00 €	0%	2,00 €
locations de salles	MCL	Délibération n° 2016-01-12-04			
	Centre Polyvalent - délibération votée à part				
recettes diverses	bibliothèque - adhésion	Transfert compétence CCVHA			
recettes assainissement	taxe d'assainissement	Transfert compétence CCVHA			
	PAC	Transfert compétence CCVHA			

Pour rappel, certaines recettes communales sont désormais perçues par la CCVHA suite aux transferts de compétences :

	Anciens tarifs communaux	Variation	Nouveaux tarifs CCVHA
Adhésion annuelle à la bibliothèque	8.00 €	0%	8.00 €
Redevance fixe annuelle (<i>évolutive</i>)	0 €		4.0843 € HT
Redevance par mètre cube (<i>dégressif</i>)	1,46 € HT	-0,2 %	1,4507 € HT
PAC (Participation Assainissement Collectif)	1400,00 €	-20 %	1 120,00 €

- **Antenne relais – Contrat de bail avec Orange pour l'implantation d'une antenne-relais sur une parcelle communale** : Suite à la sollicitation d'Orange pour l'implantation d'une antenne-relais émanant des suites de la campagne de la Préfecture sur l'identification des zones blanches en couverture mobile : approbation sur le principe d'implantation de l'antenne relais sur la commune et du projet de contrat de bail.

Informations en mairie

- **Présentation du VADE-MECUM des compétences de la Communauté de communes**

- **Travaux d'aménagement de bourg - demande de subvention au titre de la programmation 2019 de la DETR**

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à solliciter de la part de l'Etat une subvention au titre de la programmation 2019 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 21 000 € représentant 35 % du montant total HT des travaux de sécurisation et d'aménagement de bourg qui s'élèvent à 60 000 € HT

Prochain conseil municipal : le lundi 4 mars à 20h30 à la salle annexe de la mairie

RÉFORME DES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES A COMPTER DE 2019

Dorénavant, la date limite d'inscription sur les listes électorales afin de participer à un vote est le dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin, et non plus avant le 31 décembre de l'année précédent les élections.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections Européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019, **vous devrez vous inscrire avant le 31 mars 2019** au plus tard. Ce jour étant un dimanche, vous pourrez vous inscrire en mairie jusqu'au samedi 30 mars. Une permanence exceptionnelle sera tenue en mairie le samedi matin 30 mars de 9h à 12h.

Les jeunes qui auront 18 ans avant le 26 mai 2019 bénéficient d'une inscription automatique par l'INSEE sur le REU ([Répertoire Électoral Unique](#)), à partir du moment où ils ont rempli leur obligation de se faire recenser auprès de leur mairie. **Attention** : si le jeune a déménagé entre son recensement citoyen et ses 18 ans et/ou le futur scrutin, il doit signaler son changement d'adresse auprès de sa mairie.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34240>

DÉPÔTS SAUVAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES

Les services techniques déplorent de plus en plus de dépôts sauvages d'ordures ménagères au pieds des points d'apport volontaire.

Rappel de l'arrêté pris en décembre 2017 :

- Les dépôts sauvages d'ordures ménagères sont formellement interdits sur l'ensemble du territoire de la commune.
- L'utilisation des Points d'Apport Volontaire (tri sélectif) est exclusivement réservée à la collecte des déchets recyclables qui doivent être déposés dans les conteneurs conformément à la signalétique apposée dessus.
Le fait d'abandonner sacs, cartons et autres déchets à côté des PAV et des bacs destinés aux ordures ménagères est aussi considéré comme un dépôt sauvage.
- En cas d'infraction au présent arrêté, le responsable du dépôt sauvage de déchets est passible d'une **amende de 100 €** pour la première infraction.
Une récidive dans les 12 mois montera l'amende à 150 €.
Cette mesure est applicable à compter du 1er décembre 2017.
- La Brigade de Gendarmerie de Bécon-les-Granits et les Services de la Commune de Saint-Augustin-des-Bois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

TRANSPORT SOLIDAIRE



La Commune de Saint-Augustin-des-Bois, en lien avec la Communauté des Communes, propose un service de transport solidaire basé sur le bénévolat et l'échange, pour des personnes rencontrant des difficultés pour des déplacements de la vie courante. Personnes âgées, jeunes mineurs accompagnés ou avec autorisation parentale pour les 16 – 18 ans...

Renseignez-vous auprès de la mairie : 02.41.77.04.49

VIVÉCO

Depuis le 26 février 2019, le Vivéco de Saint-Augustin-des-Bois vous propose le Loto, euromillions, joker+, Keno, Parions sport.

La supérette est ouverte du mardi au samedi de 8h45 à 12h45 et de 15h30 à 19h30, le dimanche de 8h30 à 12h45 et de 17h à 19h30, les jours fériés de 8h30 à 12h45. Fermé le lundi

Contact : 02.41.77.05.77

SUR VOTRE AGENDA

À Saint Augustin

www.verger-motoculture.com

Verger motoculture

PORTES OUVERTES

Du 5 au 9 Mars 2019

4, Route de Bécon
49170 ST AUGUSTIN DES BOIS
Tél. **02 41 77 04 61**
Ouvert les samedis Après-midi !
OUVERTURE MARDI AU VENDREDI :
8H30 - 12H15 ET 14H00 - 18H30
SAMEDI : 8H30 - 12H15 ET 14H00 - 17H00

BUFFET PERMANENT LE SAMEDI

STIHL HONDA
MOTOS
SCOOTERS
MOTOCYCLETTES
MOTOCYCLETTES
MOTOS
SCOOTERS
MOTOCYCLETTES
MOTOS
SCOOTERS
MOTOCYCLETTES

KIT D'ENTRETIEN OFFERT*

POUR L'ACHAT D'UN AUTOPORTÉE 4 CRIC OFFERT*

ROBOT TONTE HONDA

OFFRE PRINTEMPS SUR LES MOTOBINEUSES ET MOTOCULTEURS*

*Voir conditions en magasin

« Le Monde merveilleux de Guignol » spectacle de marionnettes le **samedi 2 mars à 16h dans le centre polyvalent**. Infos spectacle au 06.22.115.098

Vie paroissiale : messe à l'église de Saint-Augustin-des-Bois le **samedi 2 mars à 18h30**.

Réunion gratuite d'information et de soutien à l'allaitement maternel, organisée par La Leche League, **samedi 9 mars de 10h à 12h à la MCL**.

Rens <https://www.illfrance.org/> rubrique *Réunions*

Les matinées rencontres du Relais d'assistantes maternelles (Ram) proposent des animations gratuites pour les moins de 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents de 9h30 à 11h30 au Centre Polyvalent :

- **Mardi 5 mars** : Jeux libres
- **Mardi 26 mars** : Masques

Atelier produits d'entretien organisé par Familles Rurales le **16 mars à 10h à la Maison Communes de Loisirs**. Fabrication d'un nettoyant multi-usage. Renseignements au 06 79 23 74 89

L'association Familles Rurales propose une sortie d'une journée aux **Floralies de Nantes le samedi 18 Mai**. Elle est ouverte à tous. Parlez-en autour de vous. Renseignements 06 79 23 74 89

Les Amis de Saint-Augustin - 49

Comité de Jumelage des St-Augustin

41^{ème} Jumelage les 3,4 5 mai 2019

qui aura lieu cette année à
Saint-Augustin-des-Bois

Repas et visites sont au programme sur 3 jours.

Participation par personne : 130 euros

En Espérant vous voir nombreux à ce 41^{ème}
jumelage !

Renseignements au 09.79.71.33.74

CONCOURS DE BELOTE



Les Amis de Saint-Augustin,

Comité de Jumelage des Saint-Augustin

Le 9 mars 2019 à 14 h

Ouvert à tous – inscription 13 h 30 – **6,50 €**

Centre Polyvalent à **ST AUGUSTIN DES BOIS**

1 lot de viande pour chaque joueur.

SAINT AUGUSTIN SUR MER – 17 / SAINT AUGUSTIN – 19 / SAINT AUGUSTIN DES BOIS – 49 / SAINT AUGUSTIN – 77

HISTOIRES EN VADROUILLE

GRATUIT

ENFANTS DU MONDE

Pour les enfants de 3 à 10 ans
Ouvert à tous



DANS LES BIBLIOTHÈQUES À 10 H 30

SAMEDI 9 MARS 2019

- Saint-Augustin-des-Bois
- Villemoisian
- La Cornuaille

SAMEDI 23 MARS 2019

- La Pouéze
- Le Louroux-Béconnais
- Bécon-les-Granits

● ● ● mêmes symboles = mêmes histoires racontées

Animations familiales coordonnées par le réseau des bibliothèques - Secteur Bécon-les-Granits
Renseignements : 02.41.77.06.56 - reseau.bibliotheques@valleesduhautanjou.fr
Site internet : www.bibliotheques-ouest-anjou.net | [bibliouestanjou](https://www.facebook.com/bibliouestanjou)

Vallees du Haut-Anjou

Près de chez nous

BAL DU FOOT

Samedi 9 mars 2019 - 20h30
À L'Argerie au Louroux-Béconnais

Orchestre
ALEX'TREM

Traiteur
L'Orée des Bois
MENU

Couronne de Saumon et sa crème légère à l'aneth
Ballotine de volaille façon Poulet Basquaise
Duo de fromages sur mesclun
Choux vanille, pâte de fruits passion

Contact & renseignements
Fabrice Marivint - 07 85 84 55 45 / Valentin Dupont - 07 71 28 26 26
Benoît Kerleau - 06 50 88 08 80

23 €

Champtonc sur Loire

Salle de la Rôme

Sam 30 14h-20h **MARS** 2019 Dim 31 10h-17h

Entrée libre

Atelier ZD à 14h et à 17h

24 H COUTURE

Ateliers tout le weekend

Lingettes
Pour Enfants
Sacs à vrac
Layette
Sacs en tissus

Tricot
Crochet
Broderie
Puces de couturières
Expos
Espace de couture libre
Demos

RENSEIGNEMENTS 06 09 81 55 33 ou 02 41 39 17 11

Pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin, contactez-nous avant le **15 mars** par mail à communication@saint-augustin-des-bois.fr ou à l'accueil de la mairie.



Ne pas jeter sur la voie publique